

La nouvelle BIEP et la mobilité Les réponses à vos questions

Je suis un-e candidat-e potentiel-le

- **Comment puis-je accéder aux avis de vacance de poste du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et de ses établissements publics ?**

Réponse :

- les avis de vacances proposés en exclusivité aux agents du MCC sont consultables dans la « BIEP Culture et Communication » dont le lien figure sur Sémaphore, onglet Ressources humaines > Évolution et mobilité ;
- les offres diffusées également au plan interministériel par le MCC ou émanant d'autres ministères, sont consultables dans la BIEP interministérielle, accessible à l'adresse :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/bienvenue-sur-la-bourse-interministerielle-de-lemploi-public>.

- **Pourquoi y a-t-il deux liens pour accéder à la BIEP ?**

Réponse : la « BIEP Culture et Communication », ne propose que les offres saisies par le ministère et les organismes qui lui sont rattachés (Directions régionales des affaires culturelles, établissements publics et services à compétence nationale) ; l'autre lien ouvre la BIEP interministérielle qui vous permet d'accéder à l'ensemble des offres diffusées au plan interministériel par le MCC ou émanant d'autres ministères.

- **Suis-je obligé-e de créer mon espace candidat pour pouvoir interroger la BIEP ?**

Réponse : non, il est possible d'utiliser les critères de recherche sans avoir créé de compte. Pour accéder au détail d'une offre, il suffit de cliquer sur l'intitulé d'un poste qui apparaît dans les résultats de votre recherche.

- **Je suis un-e agent-e du ministère en détachement ou en disponibilité et je veux préparer mon retour en poste. Comment puis-je accéder aux avis de vacance de poste du MCC ?**

Réponse : il faut consulter la « BIEP Culture et Communication » dont le lien est disponible sur Sémaphore à la rubrique Ressources humaines > Évolution et mobilité. Sémaphore est accessible en dehors du ministère à l'adresse : <https://semaphore.culture.gouv.fr>. Pour demander un compte, ou en cas d'oubli de vos identifiant et mot de passe Sémaphore, contactez support.semaphore@culture.gouv.fr.

- **Les offres du MCC ouvertes à l'interministériel sont-elles visibles uniquement dans la BIEP interministérielle ?**

Réponse : non, l'ensemble des offres publiées par le MCC et les organismes qui lui sont rattachés est consultable sur la « BIEP Culture et Communication », les postes réservés aux agents du MCC comme les postes ouverts à tous.

- **Comment puis-je savoir si une offre visible sur la « BIEP Culture et Communication » est également diffusée dans la BIEP interministérielle ?**

Réponse : les offres du MCC visibles également en interministériel sont signalées sur la « BIEP Culture et Communication » par les caractères **. En l'absence de ces caractères (**), l'offre est uniquement visible dans la « BIEP Culture et Communication ».

- **À quoi correspondent les codes qui figurent avant l'intitulé du poste ?**

Réponse : il s'agit de codes qui désignent le ou les corps auxquels est destiné l'avis de vacance. Une table de correspondance code-corps est annexée à la FAQ.

- **La nouvelle BIEP présente une fonctionnalité de candidature en ligne, puis-je l'utiliser ?**

Réponse : non, pas pour le moment, car cette fonctionnalité n'est pas encore opérationnelle au MCC. Les agents sont invités à candidater de la manière habituelle, c'est-à-dire transmettre leur candidature au recruteur dont le nom est indiqué dans l'avis de vacance, sous format papier et sous couvert de leur hiérarchie.

- **Où trouve-t-on la date d'échéance d'un avis de vacance ?**

Réponse : cette date n'est pas visible dans la liste des postes mais uniquement dans le détail d'une offre. Après une recherche, il suffit de cliquer sur le poste qui vous intéresse pour connaître la date d'échéance de sa publication.

Pour faciliter vos recherches, le tableau hebdomadaire de synthèse des postes en ligne sur la BIEP diffusé par le service des ressources humaines du MCC permettra de repérer immédiatement les dates d'échéance. Ce tableau sera également disponible sur Sémaphore à la rubrique Ressources humaines > Évolution et mobilité.

- **Où trouve-t-on la mention de la structure qui recrute ?**

Réponse : la liste des postes affichée sur la BIEP ne fait pas apparaître le service recruteur (dit organisme de rattachement). Pour le voir, il est nécessaire de consulter le au détail d'une offre.

Pour faciliter vos recherches, le tableau hebdomadaire de synthèse des postes en ligne sur la BIEP diffusé par le service des ressources humaines du MCC permettra d'identifier immédiatement les services qui recrutent. Ce tableau sera également disponible sur Sémaphore à la rubrique Ressources humaines > Évolution et mobilité.

- **Je vois que je peux déposer un CV sur la BIEP. À qui cela sert-il ? Qui peut le consulter ?**

Réponse : cette possibilité est à distinguer de la fonctionnalité de candidature en ligne. En déposant votre (ou vos) CV dans votre espace candidat, vous autorisez le bureau chargé de la mobilité au secrétariat général (MCC) et chacun des services recruteurs des différents ministères à le consulter et à vous contacter si votre profil les intéresse. La fonctionnalité de dépôt de CV vous place dans une CV-thèque interministérielle. Il vous appartient d'actualiser votre CV régulièrement ou de le retirer si vous le souhaitez.

- **À quoi sert un flux RSS ?**

Réponse : le flux RSS de la BIEP permet d'être informé en temps réel des publications de poste qui correspondent à un critère de choix que vous avez sélectionné. Vous pouvez par exemple suivre le flux de tous les postes de catégorie B au fur et à mesure de leur publication.

Comment s'abonner aux flux ?

Vous pouvez utiliser :

- votre messagerie Télém@c / Thunderbird : [Mode d'emploi en ligne](#) {www}
- votre navigateur Firefox : utilisez la fonction [Marques-pages dynamiques](#) {www}
- tout autre agrégateur de Flux RSS.

Je suis un-e recruteur-euse potentiel-e

- **Puis-je retrouver dans la BIEP les anciennes fiches de poste que j'ai fait paraître ?**

Réponse : les fiches de poste publiées en 2015 et jusqu'au 27 avril 2016 ont été reprises dans la nouvelle BIEP, sous un nouveau numéro. Pour retrouver la correspondance avec l'ancien numéro, vous êtes invité.e à formuler votre demande auprès de votre autorité d'emploi, via votre bureau RH le cas échéant, qui dispose d'une table exhaustive de correspondance.

- **Des candidats potentiels peuvent-ils me faire parvenir leur CV via l'outil BIEP ?**

Réponse : non, cette fonctionnalité n'est pas encore opérationnelle. Le Service des ressources humaines, en lien avec les directions générales, œuvre pour sa mise en place prochainement de cette possibilité.

- **Est-ce que cet outil modifie les procédures de candidature ?**

Réponse : non, la BIEP reste pour le moment un outil de publication des avis de vacance de poste, qui favorise la publicité des offres auprès des agents du MCC et au-delà. Les démarches de prise de contact ou de prise d'information, continuent à se faire par les moyens habituels, et l'acte officiel de candidature demeure la transmission par l'agent d'une lettre imprimée sous couvert de sa hiérarchie.

- **Puis-je contacter des candidat-e-s potentiel-le-s qui auraient déposé leur CV sur la BIEP ?**

Réponse : pour le moment cette fonctionnalité n'est pas opérationnelle au sein du MCC. Seul le bureau chargé de la mobilité (MCC/SG/SRH) peut effectuer ce genre de recherche pour votre compte dans le vivier constitué par l'ensemble des dépôts volontaires de CV aux plans ministériel et interministériel.

Où trouver des informations complémentaires ?

À consulter également :

- un tutoriel bientôt sur Sémaphore
- le tableau de correspondance codes-corps (ci-dessous)

BIEP

TABLEAU DE CORRESPONDANCE CORPS / FONCTIONS – CODE

Corps ou fonctions	Mot-clé	Catégories	Filières
Adjoint administratif	ADJAD	C	Administrative
Administrateur civil	ADMCIV	A+	Administrative
Inspecteur de la création, conseiller sectoriel	ICCEAAC	A	Administrative
Attaché d'administration, chef de mission	ATTADM	A	Administrative
Secrétaire administratif	SEADM	B	Administrative
Enseignant en école supérieure nationale d'architecture	PROFARCH	A	Scientifique
Secrétaire de documentation	SEDOC	B	Scientifique
Ingénieur d'études	INGE	A	Scientifique
Ingénieur de recherche	INGER	A	Scientifique
Enseignant en école supérieure nationale d'art	PROFART	A	Scientifique
Conservateur du patrimoine, de bibliothèque, conservateur général	CSVTE	A	Scientifique
Chargé d'études documentaires	CHED	A	Scientifique
Architecte et Urbaniste de l'Etat	AUE	A	Scientifique
Technicien de recherche	TECRECH	B	Scientifique
Technicien d'art	TECART	B	Technique
Chef de travaux d'art	CHTA	A	Technique
Adjoint technique des administrations d'Etat	ATMC	C	Technique
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage	AASM	C	Technique
Technicien des services culturels	TESC	B	Technique
Ingénieur des services culturels	ISCP	A	Technique

TABLEAU DE CORRESPONDANCE INTITULE DE CORPS / CODE CORPS

Intitulé du corps	Code corps	Catégories	Filière
Adjoint administratif	AAMC	C	Administratif
Administrateur civil	ADMC	A+	Administratif
Assistante de service social	ASSO	B	Administratif
Inspecteurs et conseillers sectoriels	ICAC	A	Administratif
Attaché, chef de mission	ATTA	A	Administratif
Secrétaire administratif	SAMC	B	Administratif
Conseiller technique service social	CTSS	A	Administratif
Inspecteurs généraux de l'administration	INGA	A	Administratif
Infirmière A	INFA	A	Administratif
Infirmière	INFM	B	Administratif
Maître assistant	MAEA	A	Scientifique
Conservateur régionaux des monuments historiques	CRMH	A	Scientifique
Conservateurs généraux patrimoine	CSGX	A	Scientifique
Professeur des ena supérieures	ENSA	A	Scientifique
Professeur des écoles architectures	PRCL	A	Scientifique
Conservateur bibliothèque	COBI	A	Scientifique
Conservateur généraux de bibliothèque	COGB	A	Scientifique
Secrétaire de documentation	SDOC	B	Scientifique
Assistant de bibliothèque	ASBI	B	Scientifique
Bibliothécaire adjoint spécialisé	BIAS	A	Scientifique
Bibliothécaire	BIBL	A	Scientifique
Ingénieur d'études	INDE	A	Scientifique
Ingénieur de recherche	INRE	A	Scientifique
Assistant ingénieur	AING	A	Scientifique
Magasiniers des bibliothèques	MABI	C	Scientifique
Conservateur du patrimoine, de bibliothèque	CSVT	A	Scientifique
Chargé d'études documentaires	CHED	A	Scientifique
Architecte et Urbaniste de l'Etat	AUET	A	Scientifique
Technicien de recherche	TERE	B	Scientifique
Technicien d'art	TEAR	B	Technique
Chef de travaux d'art	CTAR	A	Technique
Adjoint technique des administrations d'Etat	ATMC	C	Technique
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage	AASM	C	Technique
Technicien des services culturels	TESC	B	Technique
Ingénieur des services culturels	ISCP	A	Technique
Agent non titulaire	ANT		